

Commune de MONTIGNY-LE-BRETONNEUX

Informations sur les risques naturels et technologiques
pour l'application des I, II, III de l'article L 125-5 du code de l'environnement

1. Annexe à l'arrêté préfectoral

n° Bosc 2018/24 du 12/02/2019 mis à jour le

2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [PPRn]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR n oui non

<u>Plan R.111-3</u>	date <u>05 août 1986</u>	aléa <u>Mouvement de terrain</u>
_____	date _____	aléa _____
_____	date _____	aléa _____
_____	date _____	aléa _____

Les documents de référence sont :

DDRM Consultable sur Internet
Plan R.111-3 « Mouvement de terrain ». (disponible en mairie) Consultable sur Internet

3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [PPRt]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR t oui non

_____	date _____	effet _____
_____	date _____	effet _____
_____	date _____	effet _____

Les documents de référence sont :

_____ Consultable sur Internet
_____ Consultable sur Internet
_____ Consultable sur Internet

4. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques miniers [PPRm]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR m oui non

_____	date _____	effet _____
_____	date _____	effet _____

5. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255

La commune est située dans une zone de sismicité Forte zone **5** Moyenne zone **4** Modérée zone **3** Faible zone **2** Très faible Zone **1**

pièces jointes

5. Cartographie, remarques et observations

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus

Cartographie des risques naturels prévisibles (ci-jointe)

Pour le risque de pollution des sols, consulter le site de la DRIEE, <http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/>

6. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site portail www.prim.net dans la rubrique « Ma commune face aux risques »

Le Chef du Service des Sécurités
Adjointe au Directeur de Cabinet

Pour le Préfet,
Le Sous-préfet, Directeur de cabinet

Sophie MIEGEVILLE

Thierry LAURENT

Maître d'ouvrage Préfecture des Yvelines



Service Interministériel
de défense et de protection civile
Bureau de la prévention des risques
et de la sécurité du public

PROJET DES YVELINES

1, rue Jean Baudouin
78000 VERSAILLES Cedex
tel. : 01.39.49.78.00

Information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers Cartographie des risques naturels prévisibles et technologiques majeurs

Département des YVELINES Commune de MONTIGNY-LE-BRETONNEUX

LÉGENDE

Risques naturels :
PPRI approuvé, PPRI prescrit ou article R.111-3 du code de l'urbanisme
Périmètre de risque d'inondation
PPRn mouvement de terrain approuvé ou prescrit ou article R.111-3 du code de l'urbanisme
Périmètre de risque de cavité souterraine ou de front rocheux
Périmètre de risque retrait-gonflement des argiles

Risques technologiques :
PPRt approuvé ou périmètre prescrit
Périmètre de risque technologique

Limites :
Départementale Communale Commune concernée

Sources des données : PPRI et R.111-3 inondation : -DD1778,
PPRI et R.111-3 mouvement de terrain : -DD1778 et IGC, PPRt : DDR78 et DR1EE-IDF
Fond de plan numérique : copyright Sean25@ et BD Cartho@, IGN

Avertissements :
Ce document d'information n'a pas de valeur juridique, il ne peut être opposable aux tiers, ni se substituer aux réglementations en vigueur, il est évolutif et sera mis à jour en fonction de l'état des connaissances des risques majeurs.

édition du : 12/01/2015

échelle : 1/25.000^e

